



## Délibération n°21-10 du 11 mars 2021

### Loyers des studios de Beaulieu (nouveau bâtiment et bâtiment F)

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h32.

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 22

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve le montant des loyers des studios de Beaulieu (nouveau bâtiment et bâtiment F).

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 22
- CONTRE :
- ABSTENTION :
- REFUS DE VOTE :

Fait à Rennes, le 11 mars 2021

Le Directeur général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD

11 mars 2021

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

9

## Loyers des studios de Beaulieu (nouveau bâtiment et bâtiment F)

Pour approbation



7, place Hoche  
CS 26428  
35064 Rennes Cedex

+33-2 99 84 31 01  
+33 2 99 84 31 11  
[www.crous.fr](http://www.crous.fr)



## Loyers des studios de la résidence de Beaulieu (Rennes)

SOU MIS AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 11 mars 2021

### 1 – Loyers forfaitaires des studettes et studios des bâtiments B, C et F

#### Bâtiment F

Lors de la réhabilitation du bâtiment F, les chambres économiques ont été transformées en 126 studettes et 53 studios. Équipés de kitchenette (évier + réfrigérateur+ plaque vitrocéramique 2 foyers) et de cabine sanitaire, leur surface varie de 14 m<sup>2</sup> (studettes) à 18,50 m<sup>2</sup> (studios).

Ces logements ne donnent pas droit à APL, mais à l'ALS déplafonnée.

Comme prévu au conseil d'administration en date du 15 mars 2019, il est proposé d'étendre les tarifs des studios de la résidence du Maine aux logements ayant des caractéristiques identiques, soit :

- studettes : **285€ HT.**
- studios : **325€ HT.**

Les tarifs étudiants ne sont pas soumis à TVA.

Ces tarifs seront applicables du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

#### Bâtiments B et C

Lors de la réhabilitation des bâtiments B et C de Beaulieu, 3 studios, sans chaque bâtiment, avaient été aménagés. Ils ont une superficie de 24,5 à 33 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil d'administration, comme pour les studios de la résidence du Maine et du bâtiment F de leur appliquer le tarif de **325€ HT.**

Ce tarif sera applicable du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

### 2 – Loyers et charges de la nouvelle résidence de studios de Beaulieu

La construction d'une résidence constituée de 2 bâtiments de 265 studios (T1 de 20,2 à 20,9m<sup>2</sup>) est en cours sur le site de la résidence de Beaulieu. Un premier bâtiment sera livré à la rentrée 2021.

La convention APL signée avec Rennes Métropole pour cette résidence prévoit un loyer mensuel maximum de 13,84€ HT/m<sup>2</sup>. Le Crous s'est engagé à n'appliquer aux étudiants que 85% de ce loyer maximum, soit **11,76€ HT/m<sup>2</sup> par mois.** Soit pour un studio de 20,2 m<sup>2</sup>, un loyer mensuel nu apelsable de 237,55€ HT et pour un studio de 20,9 m<sup>2</sup>, soit 245,76€ HT.

Il est toutefois proposé au conseil d'administration d'harmoniser les loyers de cette résidence et de voter un **loyer nu de 237,55€ HT** pour l'ensemble des studios de la résidence.



Par ailleurs, cette résidence ayant les mêmes caractéristiques techniques du plus récent bâtiment géré par le Crous, la résidence Michel Denis, il est proposé au conseil d'administration de voter les mêmes complément mobilier et charges que cette dernière résidence, à savoir :

- **complément mobilier : 13,58€ HT**
- **Charges forfaitaires HT : 72,48€ HT**

Le loyer mensuel toutes charges comprises sera donc, pour un étudiant :

| Loyer nu   | Complément mobilier | Charges   | TOTAL             |
|------------|---------------------|-----------|-------------------|
| 237,55€ HT | 13,58€ HT           | 72,48€ HT | <b>323,61€ HT</b> |

Les tarifs étudiants ne sont pas soumis à TVA.

Ces tarifs seront applicables du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Délibération n°21-10 du conseil d'administration  
du 11 mars 2021

Le Directeur Général du Crous Rennes-Bretagne

Hervé AMIARD